

PCT/WG/15/15

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 septembre 2022

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

**Quinzième session**

**Genève, 3 – 7 octobre 2022**

Services en ligne du PCT

*Document établi par le Bureau international*

# Résumé

1. Les services en ligne proposés par le Bureau international pour favoriser le fonctionnement du PCT fonctionnent bien et offrent aux déposants et aux offices la possibilité d’utiliser et d’administrer le système de manière efficace. Le dernier changement portait principalement sur l’application des changements requis pour tenir compte des modifications apportées au règlement d’exécution (notamment la mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI relative aux listages des séquences) et sur la consolidation et la modernisation des services de base.
2. Les priorités futures incluent l’utilisation accrue du langage XML pour les rapports de recherche, les opinions écrites et les corps de demandes, l’optimisation des services de poste à poste et des interfaces pour les offices nationaux, et l’achèvement des services permettant la transmission sécurisée et efficace des communications des offices aux déposants afin d’éliminer progressivement l’utilisation du papier et du courrier électronique comme modes de transmission.

# Services e‑PCT

1. Le Bureau international fournit des services en ligne aux offices et aux déposants, notamment pour le traitement des dépôts électroniques et des documents postérieurs au dépôt, l’organisation de la transmission et de la réception des copies de recherche électroniques et d’autres documents, l’établissement de rapports de recherche internationale, d’opinions écrites et de rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité en format XML, la répartition des tâches, les rapports de gestion et de suivi et la production de formulaires administratifs. Cela permet à un office de gérer un service complet, à condition que tous les membres du personnel concernés disposent de comptes OMPI, configurés avec les droits d’accès appropriés.
2. Le système ePCT a été mis à jour pour permettre l’application de la norme ST.26 de l’OMPI pour les demandes internationales déposées le 1er juillet 2022 ou après cette date (voir le document PCT/WG/15/3). Le système utilise la date de dépôt international de chaque demande pour déterminer la norme OMPI applicable au format de tout listage des séquences reçu et pour générer les versions appropriées des formulaires lors de la communication avec les déposants. Cela permet de s’assurer que les offices qui traitent des demandes internationales en utilisant le système ePCT et le Bureau international communiquent de manière appropriée lorsqu’ils gèrent des documents postérieurs au dépôt pendant une période où les offices traitent des demandes relatives à des listages de séquences conformément aux normes ST.25 et ST.26 de l’OMPI.
3. Le système ePCT traite les documents et les données tant pour les demandes internationales déposées auprès des offices utilisant des systèmes de traitement locaux que pour celles déposées auprès des offices utilisant le système ePCT. L’utilisation de systèmes de transmission par lots pour connecter les systèmes locaux au Bureau international entraîne un léger retard dans la mise à disposition des documents dans le système ePCT pour les déposants par rapport aux cas où le traitement par l’Office est effectué dans le système ePCT ou est transmis au Bureau international à l’aide des services de poste à poste ePCT (ePCT M2M). En outre, l’infrastructure de transfert par lots du service d’échange de données informatisées du PCT (PCT‑EDI) est de plus en plus subordonnée à des exigences de maintenance et de sécurité, qui ont conduit à des restrictions telles que la nouvelle taille maximale des fichiers par lots de deux gigaoctets. Les offices utilisant PCT‑EDI sont donc invités à abandonner les transferts par lots au profit des services ePCT M2M (de poste à poste) pour permettre des opérations en temps réel et ils sont encouragés à prendre contact avec le Bureau international pour planifier cette transition.
4. Bien que l’interface utilisateur ePCT pour les déposants et les offices récepteurs soit bien établie, le Bureau international continue d’améliorer les fonctions disponibles et de mettre en place des validations qui facilitent le dépôt et le traitement des demandes. En outre, plusieurs administrations internationales continuent de collaborer avec le Bureau international pour accroître l’efficacité de l’interface permettant l’établissement des rapports, dans l’espoir que cela incite toutes les administrations internationales à passer à la transmission des rapports en format XML, y compris toute version corrigée ultérieure. Les prochaines améliorations consisteront à aligner l’interface utilisateur pour les rapports du chapitre premier sur celle mise en place pour les rapports du chapitre II et incluront la saisie, la manipulation et la validation des données manuellement à l’écran, ainsi que la prise en charge d’une meilleure importation des informations relatives aux citations à partir des outils de recherche des examinateurs.

# Copies de recherche

1. Le système eSearchCopy permet désormais la communication de toutes les copies de recherche lorsque l’administration chargée de la recherche internationale n’est pas l’office récepteur. Grâce à ce système, les copies de recherche sont délivrées en moyenne 9,8 jours après la réception de l’exemplaire original : à savoir, 8,8 jours lorsque aucune traduction n’est requise de la part du déposant pour la recherche internationale et 21,7 jours lorsqu’une traduction est requise et reçue du déposant pour être transmise à l’administration chargée de la recherche internationale dans le cadre de la copie de recherche. Le Bureau international travaille sur ses propres procédures internes, pour éliminer les retards dus aux problèmes de traitement des exemplaires originaux, et avec les offices récepteurs pour améliorer encore les performances concernant le traitement des informations relatives à la taxe de recherche et des traductions.
2. Le système eSearchCopy repose sur les informations bibliographiques reçues par le Bureau international et sur le délai de notification de toute modification, notamment concernant les données détenues pour la spécification de l’administration chargée de la recherche internationale, ces informations étant importantes pour le fonctionnement du système.
3. La mise en œuvre du système eSearchCopy a été récemment améliorée pour fournir des copies de recherche par l’intermédiaire des services ePCT M2M en plus de la livraison par lots avec le système PCT‑EDI. Cela permet aux autorités internationales d’obtenir les derniers documents et données disponibles auprès du Bureau international dès que la copie de recherche est disponible, y compris la vérification en temps réel des nouveaux documents requis, par exemple au moment où l’examinateur commence à traiter la demande.

# Rapports de recherche et opinions écrites dans PATENTSCOPE

1. Pour les demandes internationales dans PATENTSCOPE, plus de 85% des rapports de recherche internationale et presque autant d’opinions écrites figurent en format XML dans le fichier accessible au public, couvrant neuf administrations internationales. Cette disponibilité accrue des rapports en format XML a permis une amélioration significative de la capacité de PATENTSCOPE à fournir une traduction automatique des rapports, à la demande, dans l’une des 10 langues de publication du PCT. En outre, cela permet de fournir des liens vers des documents de référence, comme la classification internationale des brevets, les documents cités et les documents des familles de brevets dans le rapport de recherche internationale. Le Bureau international est prêt à recevoir et à traiter les rapports en format XML des autres administrations internationales lorsque ce format sera disponible.

# Élimination des communications sur papier

1. Depuis le début de la pandémie de COVID‑19, le Bureau international a cessé l’envoi de communications sur papier, passant à la communication par courrier électronique. Parallèlement, depuis de nombreuses années, les utilisateurs du système ePCT peuvent être informés de la disponibilité des documents dans le système ePCT et les télécharger en toute sécurité depuis celui‑ci. Un tel service peut également être automatisé à l’aide de services Web et quelques utilisateurs pilotes ont mis en place des liens automatiques avec leurs systèmes de gestion des brevets, garantissant ainsi le téléchargement immédiat des documents, ainsi que la vérification et la synchronisation des données et des adresses.
2. Avec effet au 1er janvier 2022, la circulaire C. PCT 1631 a donné effet aux modifications apportées aux Instructions administratives du PCT (notamment les instructions 102 et 709) permettant que de tels services soient proposés comme mode officiel de communication des documents au déposant, remplaçant complètement le papier et le courrier électronique, à condition que ce soit la demande du déposant. Des travaux sont en cours sur les systèmes afin de rendre ces services pratiques et fiables pour la fourniture officielle de documents par l’intermédiaire du système ePCT, tant par le Bureau international que par les offices nationaux en leur qualité d’offices récepteurs ou d’administrations internationales.

# Traitement en texte intégral

1. Le Bureau international continue de promouvoir l’évolution vers le traitement en texte intégral des demandes. L’objectif est le suivant :
	1. les déposants devraient pouvoir soumettre des corps de demandes en texte intégral dans la demande internationale telle qu’elle a été déposée et pour toute correction, rectification et modification, et voir immédiatement comment cela se présentera dans la demande publiée, ou sous la forme de modifications annexées à un rapport préliminaire international sur la brevetabilité (chapitre II); et
	2. les offices désignés et les tiers devraient voir des versions en texte intégral de la demande indiquant toutes les corrections, rectifications et modifications acceptées, clairement identifiées pour permettre de distinguer entre le contenu original et le contenu modifié, à l’instar de la mention “feuille de remplacement” du système actuel, mais au niveau des paragraphes et des dessins plutôt que des pages.
2. Alors que certains offices nationaux traitent depuis de nombreuses années des demandes dans le format standard de la norme ST.36 de l’OMPI (ou, plus récemment, de la norme ST.96), sur la base de divers systèmes permettant aux déposants de créer les corps de demandes nécessaires, le Bureau international estime que l’appui à l’extraction de données à partir de fichiers DOCX téléchargés constituera la solution la plus efficace pour les déposants. Les questions techniques et les préoccupations des déposants qui doivent encore être traitées avant que ce système soit universellement accepté et pleinement efficace sont examinées plus en détail dans le document PCT/WG/15/14.

# Prochaines étapes

1. Nous vous invitons à formuler des observations sur les priorités à prendre en considération dans le développement futur des services en ligne, notamment sur les aspects particuliers du traitement du PCT qui affectent les procédures actuelles ou futures acceptées par les services en ligne du PCT.
2. *Le groupe de travail est invité à formuler des observations sur les questions énoncées dans le document PCT/WG/15/15.*

[Fin du document]